



www.justice.gouv.fr

COUR D'APPEL DE COLMAR

TRIBUNAL DE PROXIMITÉ DE GUEBWILLER

1 Place Saint Léger

68500 GUEBWILLER

Réf. GUE/2025/000742

AVIS DE PUBLICATION

Le tribunal de proximité de GUEBWILLER, service du livre foncier, a été saisi d'une requête en transcription d'un immeuble en application des dispositions de l'article 44-1 de la loi du 1^{er} juin 1924 et de l'article 50 du décret du 7 octobre 2009 (dispositions relatives à la prescription acquisitive trentenaire) :

REQUÉRANT :

* Maître Olivier VIX, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Olivier VIX et Nathalie FAUCHER » titulaire d'un office notarial à ROUFFACH agissant pour le compte KORNEK René et son épouse Huguette BOECKLER demeurant à HEGENHEIM, 21 rue du Vallon ;

* requête en constatation de l'acquisition d'une parcelle par prescription acquisitive et transcription au nom de la communauté René KORNEK-Huguette BOECKLER

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE REVENDIQUÉ :

Commune de SOULTZMATT-WINTZFELDEN, section 21 n°6 (Sols) avec 1a75ca.

PROPRIÉTAIRE INSCRIT AU LIVRE FONCIER :

Commune de SOULTZMATT-WINTZFELDEN : Eduard WISS

Les éventuelles observations ou contestations des héritiers ou ayants-droit peuvent être adressées par écrit au tribunal de proximité de GUEBWILLER, service du livre foncier.